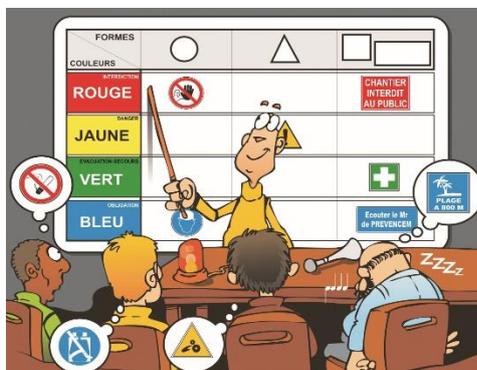




PARTICIPATION AU C.H.S.C.T



Profitez de notre expertise

- A votre demande, de manière régulière ou pour un besoin particulier, nous participons à vos CHSCT pour vous faire partager notre expertise sur la prévention des risques professionnels et les moyens de la faire progresser



Réglementation applicable

- 4^e partie 'Santé et sécurité' du Code du travail



Profitez des avantages de la prestation PREVENCEM

- Plus de 40 ans d'expertise et de conseil au service de la prévention.
- Plus de 1 800 entreprises adhérentes et 3 000 établissements visités chaque année.
- Retour d'expérience des accidents remarquables survenus chez les adhérents PREVENCEM.
- Echange des bonnes pratiques rencontrées.
- Un rapport clair et exploitable
- Pour chaque cause identifiée : assistance dans la recherche de solutions adaptées.